



Vol à l'étalage : que risque t-on ?

Par **carceflo**, le **08/12/2008** à **23:17**

Bonjour, rnj'ai fait une chose horrible, la première et la dernière d'ailleurs, j'ai tenté de voler un article dans un magasin d'une valeur de 80€ pour "faire un cadeau de Noël". Je me suis faite "attrapé" par le responsable du magasin. J'ai rendu l'article, reconnu les faits, j'ai rempli une feuille comme quoi je reconnaissais les faits et je suis allée au commissariat (photos, empreintes, déposition de reconnaissance des faits). rnJe voudrais savoir ce que je risque, car je vais sûrement recevoir une convocation puisque le magasin va porter plainte ? Que va t-il se passer ? À votre avis, que vais-je avoir comme peine ? Une amende ? Mon casier judiciaire est vierge, je n'ai jamais rien fait de ce genre. rnrnMerci beaucoup de votre réponse, je suis en panique et ne sais pas quoi faire et où me mettre tellement j'ai honte.